



## Virex II 256 One-Step Disinfectant Cleaner and Deodorant; Quat Based Disinfectant

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2017-01-20

### 1. IDENTIFICATION

**Nom du produit** Virex II 256 One-Step Disinfectant Cleaner and Deodorant; Quat Based Disinfectant  
**Code du produit:** 04329, 04331, 04332, 3062637, 3062768, 5019317, 5271416  
**FDS #:** MS0801116  
**Utilisation recommandée:**

- Désinfectant
- Ce produit doit être dilué avant toute utilisation
- Industriel/Institutionnel

**Utilisations déconseillées:** Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

**Producteur, importateur, fournisseur**

Siège social aux États-Unis  
 Diversey, Inc.  
 P.O. Box 19747  
 Charlotte, NC 28219-0747  
 Phone: 1-888-352-2249  
 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : [www.diversey.com](http://www.diversey.com)

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit non dilué**

Toxicité orale aiguë	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition répétée)	Catégorie 2
Inflammabilité	Liquide combustible, Catégorie 4
Corrosion des métaux	Catégorie 1



**Mention d'avertissement:**

**Danger.**

**Déclarations sur la sécurité**

**LIQUIDE COMBUSTIBLE. CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER DES DOMMAGES AUX ORGANES À LA SUITE D'EXPOSITIONS PROLONGÉES OU RÉPÉTÉES. PEUT**

Virex II 256 One-Step Disinfectant  
 Cleaner and Deodorant; Quat Based  
 Disinfectant

1 of 6



## ÊTRE CORROSIF POUR LES MÉTAUX.

Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Éloigner des flammes et des surfaces chaudes. Défense de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer la brume. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques, des gants résistants aux produits chimiques et des chaussures de protection. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Entreposer dans un récipient anti-corrosion avec une doublure résistante. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE: Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES JAVELLISANTS OU UN AUTRES PRODUIT OU PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et émettre du chlore gazeux.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - Sans objet

**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

## Classification du produit dilué @ 1:256

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

## Déclarations sur la sécurité

Pas nécessaire.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Chlorure de didécylidiméthylammonium	7173-51-5	5 - 10%
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	5 - 10%
Alcool éthylique	64-17-5	3 - < 5%
Sel de ÉDTA tétrasodium	64-02-8	1 - < 3%
Oxyde de lauryldiméthylamine	1643-20-5	1 - < 3%
Sesquicarbonat de sodium	533-96-0	1 - < 3%

\*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

## 4. PREMIERS SOINS

### Produit Non Dilué:

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**Par voie cutanée:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

**PAR INHALATION :** EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Hydrocarbures aromatiques** EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

**Avis aux médecins** La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

**Conditions médicales aggravées:** Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

### Produit Dilué:

**Les Yeux:** Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**Par voie cutanée:** Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**Hydrocarbures aromatiques** Rincer la bouche à l'eau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Méthodes particulières d'intervention** Aucune méthodes spéciale n'est requise  
**Moyen d'extinction approprié** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.  
**Dangers spécifiques** Matières corrosives (Voir section 8 et 10). Alors que ce produit possède un point d'éclair inférieur à 200 Deg. F, il constitue une solution aqueuse à base d'alcool qui ne soutient pas la combustion.

**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :** Méthodes de nettoyage - déversement important. Enlever toute source d'inflammation. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES JAVELLISANTS OU UN AUTRES PRODUIT OU PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et émettre du chlore gazeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant) :** Sans objet.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives d'exposition:**

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5	-	-
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	-	-
Alcool éthylique	64-17-5	1000 ppm (STEL)	1000 ppm (TWA) 1900 mg/m <sup>3</sup> (TWA)
Sel de ÉDTA tétrasodium	64-02-8	-	-
Oxyde de lauryldiméthylamine	1643-20-5	-	-
Sesquicarbonate de sodium	533-96-0	-	-

**Produit Non Dilué:**

**Mesures d'ordre technique:**

Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

**Protection individuelle**

**Protection des yeux:** Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.  
**Protection des mains:** Gants résistants aux produits chimiques.  
**Protection de la peau et du corps:** des articles chaussants de protection. En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.  
**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.  
**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Produit Dilué:**

**Protection individuelle**

**Protection des yeux:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection des mains:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection de la peau et du corps:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État de la matière:** Liquide  
**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.  
**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.  
**Point/intervalle de fusion** indéterminé  
**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.  
**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.  
**Densité** 8.34 lbs/gal 1 Kg/L  
**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.  
**Point d'éclair** 187 °F 86.1 °C  
**Point d'éclair de la dilution:** > 200 °F > 93.3 °C  
**Phosphore élémental:** - % by wt.  
**pH** 10.2  
**pH de la solution diluée** 8.8 @ 1:256  
**La corrosion des métaux:** Corrosif(ve)  
**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**Couleur:** Turbidité Transparent, **primaire** Bleu  
**Odeur:** **primaire** À la menthe  
**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé  
**Température de décomposition:** Indéterminé  
**Solubilité:** complètement soluble  
**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.0  
**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.  
**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.  
**Viscosité:** Pas d'information disponible.  
**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):** 3.58 % \*  
**% COV par poids dse la dilution d'emploi** 0.01 % \*  
**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.  
**Sustained combustion:** Sans objet.

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Reactivity:** Not Applicable  
**Stabilité** Le produit est stable  
**Produits de décomposition dangereux** Aucun raisonnablement prévisible.  
**Matières à éviter** Agents d'oxydation. Surfactant anionique. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants).  
**Conditions à éviter** Protéger de la chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion

### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

**Contact avec la peau:** Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés).

**Contact avec les yeux:** Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

**Ingestion:** Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea. Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure des vomissements, des nausées et/ou un malaise général.

**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Target Organs (SE):** Aucun à notre connaissance.

**Target Organs (RE):** Aucun à notre connaissance.

**Inscriptions comme cancérrogènes:** L'alcool éthylique est seulement classé comme un agent cancérrogène du groupe 1 par le CIRC lorsqu'il et California Proposition 65 est destiné à la consommation dans des boissons alcoolisées. Nous ne produisons pas de boissons alcoolisées; par conséquent, l'alcool éthylique n'est pas considéré comme un agent cancérrogène dans nos produits.

Composant(s)	CAS #	NTP	IARC	OSHA	CA Prop 65	CA Prop 65 Reproductive
Alcool éthylique	64-17-5		-		Carcinogen	Developmental

### Mesures numériques de toxicité

**(ETA) - par voie orale (mg/kg):** 1500  
**(ETA) - par voie cutanée (mg/kg):** >5000

aiguë (ETA) - par inhalation des >20  
brumes (mg/l):

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistance et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

## 13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

### Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b 4)). Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

### Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):

Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

### Entreposage des pesticides :

Consultez l'étiquette du produit. Entreposer le contenant d'origine dans un endroit non accessible par les enfants. Il est interdit de le mettre dans un site d'enfouissement ouvert. Ne pas réutiliser le contenant vide

### Entreposage des pesticides :

Consultez l'étiquette du produit. Les déchets des pesticides sont hautement dangereux. L'élimination inadéquate des pesticides excédentaires, des solutions à vaporiser et des eaux de rinçage usées constitue une violation des lois fédérales

### Éliminant du contenant :

Consultez l'étiquette du produit. Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent). Ensuite, le faire recycler ou reconditionner, ou le perforer et l'éliminer dans un site d'enfouissement sanitaire, ou le faire incinérer ou, si les autorités provinciales et municipales le permettent, le faire brûler. Dans ce dernier cas, éviter toute exposition à la fumée

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Déchets corrosifs D002.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués):** Non réglementé.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Les descriptions officielles de transport peuvent varier selon la taille de l'emballage. Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot/> pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition.

**Description du connaissance DOT (voie terrestre)** UN1903, DISINFECTANTS, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., (quaternary ammonium compounds), 8, III

**Description du voie maritime connaissance**

UN1903, DISINFECTANTS, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., (quaternary ammonium compounds), 8, III, MARINE POLLUTANT

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada - Liste extérieure des substances (LES).

### Réglementation des É.-U.

**EPA Reg. No. :** 70627-24

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers qui sont obligatoires pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes de produits chimiques qui ne sont pas des pesticides en milieu

de travail. L'information sur les dangers telle que requise sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi

DANGER: CORROSIVE. Causes irreversible eye damage and skin burns. Do not get in eyes, on skin or on clothing. Wear chemical splash-proof goggles or face shield, rubber gloves and protective clothing. Harmful if swallowed, inhaled or absorbed through skin. Avoid breathing spray mist. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Remove contaminated clothing and wash before reuse.

#### CERCLA/ SARA

#### Catégories de risque en vertu de la loi SARA, section 311/312

Immédiat	x
Différée	x
Feu	x
Réactivité	-
Décompression soudaine	-

#### Réglementation Canadienne

Composant(s)	CAS #	NPRI
Alcool éthylique	64-17-5	X

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3  
Inflammabilité 2  
Instabilité 0

Numéro de révision: 2  
Date de révision: 2017-01-20

Cause de la révision: Sans objet  
Préparé par : NAPRAC  
Avis supplémentaire • Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*